



BULLETIN
OFFICIEL DU
DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Réunion de la Commission Permanente du 22 novembre 2004	3
Réunion de la Commission Permanente du 13 décembre 2004	4

ARRETES

Arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 2 décembre 2004 concernant le calendrier de dépôt et d'examen des demandes d'autorisation dans le secteur social et médico-social	15
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 1 ^{er} décembre 2004 portant habilitation de la Maison de Retraite « La Martinière » de Saint-Martin-de-Seignanx à accueillir des bénéficiaires de l'Aide Sociale Départementale	16
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 15 décembre 2004 concernant la Maison de Retraite Saint Jean à Buglose	19
Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant des établissements accueillant des personnes handicapées	21
Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 16 décembre 2004 fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée à différents organismes pour l'année 2005	23
Réglementation de la circulation	24

SYNDICATS MIXTES

Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais en date du 2 décembre 2004	27
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte des zones d'aménagement touristique concertées de Moliets et Maa et de Messanges en date du 13 décembre 2004	28
Arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagement touristique concertées de Moliets et Maa et de Messanges en date du 20 décembre 2004 portant approbation du guide de procédure interne de passation des marchés à procédure adaptée	31
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais en date du 9 avril 2004	32
Réunion du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais en date du 24 mai 2004	55
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais en date du 6 décembre 2004	57

DELIBERATIONS

Réunion de la Commission Permanente du 22 novembre 2004

La Commission Permanente du Conseil Général, réunie le 22 novembre 2004, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général des Landes, a adopté notamment les décisions suivantes :

Economie

Ont été octroyées :

- Des actions en faveur de l'artisanat et du commerce : une aide à la pêche artisanale de 3 500 € au SIVOM de la Côte Sud pour l'extension des pontons de pêche à Capbreton ; une aide à l'économie sociale de 30 500 € à l'Union Régionale Aquitaine des SCOP pour la poursuite de la réalisation d'un plan de gestion des SCOP landaises ; une subvention de 30 000 € pour la participation du département au fonds d'investissement de la Plate Forme d'Initiative Locale Landes Initiatives.
- Des aides au développement du tourisme : 271 959,4 € pour la création d'hébergements touristiques, l'organisation des filières touristiques et la rénovation de stations littorales avec 6 883 € à l'office intercommunal de tourisme de Mimizan.
- Une aide de 22 010 € dans le cadre du Fonds de Développement et d'aménagement local à la commune de Créon d'Armagnac pour la création d'un multiple rural.

Actions en faveur de l'agriculture et des agriculteurs

- 616 904,48 € ont été alloués notamment pour des études prévisionnelles à l'installation, l'aide à la comptabilité gestion, la culture de l'asperge, la plantation de vergers de kiwis, la production de canards gras label Landes, l'acquisition de parts sociales, l'hydraulique agricole, la gestion des effluents d'élevage, le plan de relance bovine, la gestion de la race « Poneys Landais », et les politiques de qualité, la solidarité envers les agriculteurs, la préservation de l'environnement.

Equipement des collectivités et protection de l'environnement

Ont été décidées :

- Une subvention complémentaire de 63 550,33 € au service départemental d'incendie et de secours pour des travaux de restauration et de réhabilitation des centres de secours d'Amou, Biscarrosse, Labrit, Linxe, Mimizan, Mugron, Peyrehorade, Pontenx-les-Forges, Roquefort, Sabres, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Paul-en-Born, Sore, Sanguinet, Taller et Ychoux.
- Une aide à la voirie intercommunale de 67 704 € à la Communauté d'agglomération de Mont de Marsan.

La Commission Permanente a procédé à la répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle dont le montant s'élève à 5 809 509 €.

- Des actions en direction de l'environnement : 181 390 € pour la restauration et l'entretien des cours d'eau ; 113 835,8 € pour la préservation des barthes de l'Adour ; 13 500 € pour la protection des milieux naturels sur la Commune de Tarnos.

Education et culture

Ont été alloués :

- 320 162 € pour les collèges, les bourses Erasmus-Socrates, une allocation de recherche, des prêts d'honneur d'études, la mise à disposition de matériel au profit d'élèves handicapés, les aides en matière de vacances, les projets landes Imaginations.
- 61 824,13 € pour l'organisation de manifestations sportives promotionnelles, le sport scolaire, la formation des cadres sportifs bénévoles, les écoles de sport, les sportifs individuels de haut niveau, le mouvement sportif dans le cadre de l'opération « Profession Sport Landes ».
- 28 900 € au titre du soutien en faveur du patrimoine culturel et près de 45 245,24 € pour le développement culturel.

Divers

Adoption de critères concernant l'octroi de remises gracieuses de pénalités dues sur les taxes d'urbanisme :

Conformément aux dispositions de l'article L.251-A du Livre des Procédures Fiscales et du Décret n° 96-628 du 15 Juillet 1996, la Commission Permanente a décidé de fixer comme suit les critères permettant de réputer acceptées les demandes de remise gracieuse de pénalités sur taxes d'urbanisme, après avis favorable du comptable public et sous réserve du paiement du principal :

- pour les demandes présentées par des personnes physiques :
 - les pénalités d'un montant inférieur à 15 €,
 - hors montant de pénalités, sur production de justificatifs (inscription au chômage, au R.M.I.) ou difficultés financières avérées.
 - pour les demandes présentées par des personnes morales :
 - hors montant de pénalités, dans les cas de difficultés financières avérées (liquidation, redressement judiciaire) sur production des justificatifs afférents.
- de préciser que toute demande de remise gracieuse présentée sur la base d'autres motifs que ceux définis ic-dessus sera réputée rejetée.

Réunion de la Commission Permanente du 13 décembre 2004

La Commission Permanente du Conseil Général, réunie le 13 décembre 2004, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général des Landes, a adopté notamment les décisions suivantes :

Economie

Ont été octroyées :

- Une aide à l'industrialisation à la commune de Saint-Pierre-du-Mont (11 100 €) pour l'extension de la zone artisanale de Compeyrot
- Une aide à l'économie sociale de 10 000 € à la SCOP SARL CLEAN 'IK LANDES, entreprise de vente de produits et matériel d'entretien et nettoyage, à Parentis-en-Born.

- Des aides au développement du tourisme (315 000 €) notamment 108 593 € pour la création d'hébergements touristiques et l'organisation de filières touristiques (Bas Armagnac), 195 000 € pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (équipement informatique de la Maison du Parc – atelier gîte de Saignac-et-Muret) et 10 873 € à la commune de Parentis dans le cadre des conséquences de la tempête du 15 juillet 2003.

Actions en faveur de l'agriculture et des agriculteurs

- 251 222,89 € ont été alloués notamment pour l'adaptation des élevages landais à la préservation et à l'amélioration de l'environnement par une meilleure gestion des effluents, les exploitations fragilisées par la sécheresse 2003, la formation à la comptabilité gestion, le développement des politiques de qualité et la course landaise.

Equipement des collectivités et protection de l'environnement

- Ont été décidées des aides dans le cadre du Fonds de Développement et d'aménagement local (152 600 €) pour l'amélioration des accès piétons au quartier commercial du lac (Saint-Paul-lès-Dax) et l'aménagement ainsi que la mise aux normes du marché non sédentaire (Peyrehorade).

La Commission Permanente a approuvé les propositions formulées dans le cadre du Fonds d'Equipement des communes, par les élus du canton de Mimizan : 36 061 € pour 3 opérations sur Mézos et la communauté de communes de Mimizan.

- Des aides aux équipements ruraux ont été octroyées (882 504,5 €) pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des déchets.

La Commission Permanente a donné un avis favorable à la répartition du Fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements qui s'élève pour l'année 2003 à 4 018 639,58 €.

- Des aides en direction de l'environnement (22 154 €) ont été allouées pour la restauration et l'entretien de cours d'eau, (24 129 €) au syndicat mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais, notamment pour la création de postes handipêche, 6 159,4 € pour des travaux d'aménagement dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

- Dans le cadre de la politique de l'eau, la Commission Permanente a décidé d'émettre un avis favorable :

. au programme de travail, de concertation et de consultation pour la mise en œuvre de la directive cadre européenne

. aux orientations à apporter aux questions importantes identifiées sur le bassin de l'Adour Garonne, à savoir :

- Villes et industries : supprimer les points noirs,
- Pesticides et nitrates : de bonnes pratiques à généraliser,
- Zones humides, rivières, lacs : préservation et restauration indispensables,
- Rivières et nappes : un patrimoine à gérer solidairement,
- Eau potable, baignade, loisirs aquatiques : une exigence de qualité,
- Montagne et littoral : des eaux stratégiques et fragiles,
- Inondations : une politique de prévention à partager,
- Vers une meilleure gouvernance : mieux connaître, mieux écouter pour mieux décider et mieux gérer,
- L'analyse économique : plus de transparence et de réalisme.

sous réserve que la politique nationale de l'eau, en cours de révision dans le cadre du projet de loi sur l'eau prévoit des outils financiers en conséquence à l'attention des collectivités qui supporteront l'effort de la mise en œuvre des actions qui en découleront.

Education, sport et culture

Ont été octroyés :

- 193 339,15 € pour les aides aux collèges, les bourses Erasmus-Socrates, les prêts d'honneur d'études, un contrat éducatif local, les aides en matière de vacances et la formation des cadres sportifs bénévoles.

- 266 886,17 € pour le soutien et la valorisation du patrimoine culturel et 42 697,23 € pour le développement culturel à travers l'équipement culturel et l'organisation de manifestations culturelles.

- 228 000 € ont été répartis par convention avec l'Etat, entre les organismes qui ont contribué à moderniser les services d'aide à domicile (centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale, Association Départementale d'Aide à Domicile en Milieu Rural et l'Agence Landaise pour l'Informatique), une subvention forfaitaire de 350 € a été attribuée à chacun des Clubs du 3^{ème} âge « Les Vieux Amis » de Pontonx-sur-l'Adour et l'Amicale Aubagnaise au titre de l'animation.

Elle a également approuvé le budget prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes à 41 500 € pour la mise en œuvre d'une série de manifestations sur le thème de l'Espagne intitulée « Paséo Iberico » de février à mars 2005.

Elle a fixé comme suit les participations des communes, communautés de communes ou autres structures à l'organisation de ces manifestations :

- Communes, communautés de communes,
Associations gérant une bibliothèque :

Forfait pour une animation :	100,00 €
Forfait pour 2 animations :	150,00 €
Forfait pour un spectacle :	200,00 €
- Autres structures

Forfait pour une animation :	80,00 €
Forfait pour 2 animations :	100,00 €
Forfait pour un spectacle :	100,00 €
- Communauté de communes du Pays Morcenais

Forfait pour un programme complet sur le territoire communautaire	450,00 €
---	----------
- Association Culture et Loisirs de Sabres
qui regroupe les ateliers de redécouverte de la langue française aucune participation

Elle a également fixé les tarifs de vente des produits mis en vente aux boutiques de Samadet et du Centre départemental au Patrimoine de l'Abbaye d'Arthous comme suit (pages 7 à 10) :

**TARIFS DE VENTE DE PRODUITS
DES BOUTIQUES DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX**

Modifications de tarifs

Articles	Prix de vente actuel TTC	Nouveau prix de vente TTC
Musée de la Faïence et des Arts de la Table de Samadet		
COPIES DE FAÏENCES		
Pot à crème, décor à la renoncule	32,00 €	34,00 €
Boîte à épices, décor à la renoncule	36,00 €	38,00 €
Ravier à décor à la rose et aux renoncules	25,00 €	27,00 €
Bannette à décor camaïeu bleu	150,00 €	100,00 €
Salière double à décor camaïeu bleu	16,00 €	12,00 €
Assiette octogonale à décor à la petite rose	45,00 €	30,00 €
Plat rond à fond bleu, décor à la rose, à l'œillet et au papillon	84,00 €	50,00 €
Assiette, décor de fleur de solanée	28,00 €	21,00 €
Assiette, décor à la palombe de face	35,00€	40,00€
Grand plat oblong, décor à la rose, à l'œillet et au brin de muguet	112,00 €	99,00 €
BIJOUX		
Pendentif papillon p.m.(argent)	55,90 €	40,00 €
Pendentif papillon p.m.(laiton)	50,00 €	35,00 €
Pendentif papillon m.m.(argent)	63,10 €	45,00 €
Pendentif papillon g.m.(argent)	78,90 €	60,00 €
Pendentif papillon g.m.(laiton)	63,10 €	55,00 €
PAPETERIE, LIVRES		
«La table des dieux »	25,00 €	26,00 €
« Reconnaître l'origine des faïences »	20,60 €	22,50 €
« Mon premier livre de modelage »	9,95 €	10,00 €
« Histoire de la faïence française : Moustiers, Marseille »	25,15 €	25,50 €
« Histoire de la faïence française : Paris, Rouen »	25,15 €	25,50 €
« Histoire de la faïence française : Bordeaux, La Rochelle »	25,15 €	25,50 €
« Histoire de la faïence française : Lyon, Nevers»	25,15 €	25,50 €
« Histoire de la faïence française : Strasbourg, Niederviller»	25,15 €	25,50 €
« La faïence en France »	29,75 €	30,00 €
« Fêtes gourmandes au Moyen âge »	59,45 €	59,50 €

DELIBERATIONS**Commission Permanente**

Articles	Prix de vente actuel TTC	Nouveau prix de vente TTC
DIVERS		
Playpat Omyacolor, le pot	3,75 €	2,50 €
Patplum Omyacolor, le pot	3,00€	2,00 €
Set de deux serviettes de table, modèle barbeaux	45,00 €	28,00 €
Paire de tasses, modèle topiaire	35,90 €	20,00 €
Bavoir enfant, modèle coq	11,45 €	8,00 €
Nappe brodée, dim.150 x 150, modèle sainfoin	75,00 €	55,00 €
Nappe brodée, dim.150 x 150, modèle papillon	75,00 €	65,00 €
Serviettes brodées (tous motifs), à l'unité	8,67 € ou 9,15 €	6,00 €
Musée du Centre départemental du Patrimoine, Abbaye d'Arthous		
PAPETERIE		
Affiche « La chaîne des Pyrénées »	40,00 €	20,00 €
Affiche « Pays basque »	40,00 €	20,00 €
BIJOUX		
Bague, modèle Pyrénées (lapis lazulli)	98,50 €	78,00 €
Bracelet, modèle Florus de Lyon	148,00 €	118,00 €
Anneau albigeois	52,00 €	42,00 €
Boucles d'oreilles, motif coquille St Jacques, (or 18 carats)	227,00 €	180,00 €
Boucles d'oreilles, modèle Gascogne (or blanc)	55,00 €	52,00 €
Bracelet, modèle grille du Puy	116,00 €	93,00 €
Petite croix en argent et émail	44,00 €	35,00 €
Pendentif en argent et grenat	41,00 €	33,00 €
Boucles d'oreilles, motif coquillage (argent)	144,00 €	120,00 €
Boucles d'oreilles, modèle Mythra (or blanc)	108,00 €	90,00 €
DIVERS		
Reproduction de céramique antique : coupelle couverte	62,00 €	51,00 €
Bourdon de pèlerin, modèle Chartres (châtaignier)	150,00 €	120,00 €
Bourdon de pèlerin, modèle Ostabat (chêne)	170,00 €	136,00 €
Reproduction de céramique antique : lampe à parfum, simple ou décorée de personnages	54,00 €	45,00 €
Reproduction de céramique antique : calice noir	144,00 €	120,00 €
Figurines en plomb : lot comprenant 6 moines, deux portant panier, un à dos d'âne, 1 charrette, 2 bœufs, 2 paniers et un décor de vignes	170,00 €	200,00 €
Figurine plastique : mammoth noir	21,50 €	17,00 €
Figurine plastique : rhinocéros laineux	19,50 €	15,60 €

Tarifs des nouveaux produits

Articles	Prix de vente TTC
Musée de la Faïence et des Arts de la Table de Samadet	
COPIES DE FAÏENCES	
Plat carré à décor d'œillet vers la gauche, renoncule et fleurettes	60,00 €
Plat carré à décor d'œillet vers la droite, renoncule et fleurettes	60,00 €
Petit plat oblong, à décor de renoncule et œillet	32,00 €
Petit plat oblong, à décor de rose et œillet	32,00 €
Petit plat oblong, à décor de renoncule et rose	32,00 €
Assiette en camaïeu vert, décor à la palombe de profil	40,00 €
Assiette en camaïeu vert, décor au chinois assis	40,00 €
Assiette polychrome à décor de fruits	41,00 €
Assiette à décor à la palombe manganèse	42,00 €
Assiette à décor à la rose sur terrasse	40,00 €
Assiette à décor au chinois dans rocaïlle	50,00 €
Assiette à décor au château	41,00 €
Assiette à bord droit, décor à la renoncule et à l'œillet	40,00 €
Assiette à bord droit, décor à la rose et à la renoncule bleue	40,00 €
Assiette à bord droit, décor à la rose et à la renoncule manganèse	40,00 €
Assiette à bord droit, décor à l'œillet manganèse	40,00 €
Assiette à bord dentelé, décor à l'œillet et à la rose stylisée	45,00 €
Assiette à bord dentelé en camaïeu vert, décor au coq	40,00 €
Assiette à bord dentelé, décor à la petite rose	41,00 €
Assiette à bord dentelé, décor à la renoncule et à l'œillet	40,00 €
Soupière, décor à la renoncule et plat, décor à la rose stylisée	139,00 €
Lot composé d'une coupelle (décor à l'œillet) et d'un savon parfumé à la rose	10,00 €
Lot composé de deux tasses à café et d'un pot à crème, décor à la renoncule	65,00 €
Lot composé de deux tasses et d'un sucrier	65,00 €
LIVRES	
« Les épices », Marie-Françoise Valéry	15,90 €
« Le roman des roses », Alice Caron-Lambert	15,90 €
« Combien ça coûte les faïences », Valentine Argus	9,90 €
« Argile », Patricia Vibien	5,95 €
Catalogue d'exposition « Design d'assiette »	4,00 €
Catalogue d'exposition « Plaisirs des thés »	10,00 €
Livret-souvenir du musée de Samadet	9,00 €
PAPETERIES, DIVERS	
Carnet et stylo, modèle « palombe »	10,00 €
Carnet et stylo, modèle « rose et œillet »	10,00 €
Stylo-bille (hêtre) « Musée de la Faïence de Samadet »	6,00 €
Crayon à papier « Musée de la Faïence de Samadet »	1,00 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

Articles	Prix de vente TTC
Porte-clefs « palombe »	2,90 €
Tire-bouchon « musée de la Faïence de Samadet »	4,50 €
Echarpe aux roses, modèle Renoir	34,00 €
Musée du Centre départemental du Patrimoine, Abbaye d'Arthous	
PAPETERIE	
Affiche « la chaîne des Pyrénées » avec son cadre	60,00 €
Affiche « Pays basque » avec son cadre	60,00 €
Stylo-bille (hêtre) « Abbaye d'Arthous » et son étui en feutrine	6,00 €
Stylo-bille (hêtre) « Abbaye d'Arthous » et son coffret bois	10,00 €
BIJOUX	
Pendentif « Concha » (or)	60,00 €
Pendentif « Concha » (argent)	15,00 €
LIVRES	
« L'eau de la source à l'Océan »	15,95 €
« Comment ont été construits les plus grands monuments »	15,60 €
« Le Moyen âge »	4,50 €
« Le premier chien »	5,20 €

Transports scolaires

La Commission Permanente a décidé d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer les avenants à intervenir avec les communes de Fargues, Solférino et la Communauté de Communes du Pays d'Albret, portant modification du coût de revient journalier, suite au renouvellement de véhicules, conformément au tableau page 11.

Elle a décidé de déléguer, à compter de la rentrée scolaire 2004-2005 la compétence du Département à la commune de Saint-Martin-de-Seignanx pour l'organisation des services de transports routiers de voyageurs n° 168 a et 168 b destinés à titre principal à des élèves de primaire et maternelle domiciliés sur le territoire de Saint-Martin-de-Seignanx et Saint-Barthélémy.

Elle a pris acte de la décision de la commune de Saint-Martin-de-Seignanx de faire effectuer ces services de transports scolaires par la société Larronde à Tarnos retenue suite à un appel d'offres.

Communes	N° de circuit	Prix TTC au 06.07.2004	Prix TTC au 26.08.2004	Observations
FARGUES	149 circuit communal	50,89 €	55,11 €	Changement de véhicule et de capacité
SOLFERINO	147a 147b circuit communal	71,01 € 18,18 €	65,52 € 43,03 €	Changement de véhicule et de capacité
Communauté de Communes du Pays d'Albret	141 RPI Canenx – Cère – Maillères – Bélis – Brocas Appoint Collège Roquefort	J.N 77,85 €	J.N 110,29 €	Changement de véhicule et de capacité Trajet + 18 kms
		Me 44,01 €	Me 56,03 €	
		J.S 60,90 €	J.S 100,88 €	
	165 RPI Garein – Labrit – Le Sen – Vert Appoints Etablissements scolaires Mont-de-Marsan	J.N 105,32 €	J.N 149,19 €	Changement de véhicule et de capacité Trajet + 34 kms
		Me 40,66 €	Me 63,73 €	
		J.S 91,74 €	J.S 119,24 €	
SAINT MARTIN DE SEIGNANX	168 a circuit quartier	146,75 €	156,78 €	Nouveau marché avec la société LARRONDE
	168 b circuit bourg	136,52 €	136,33 €	

ARRETES

Arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 2 décembre 2004 concernant le calendrier de dépôt et d'examen des demandes d'autorisation dans le secteur social et médico-social

Article 1

Les périodes de dépôt des demandes d'autorisation de création, de transformation ou d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux et le calendrier d'examen de ces demandes, prévus à l'article L 313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles sont fixés en annexe ci-après, en application de l'article R 313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2

Les périodes de dépôt des demandes et le calendrier d'examen peuvent être révisés chaque année.

Article 3

Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales d'Aquitaine, les Préfets des départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne, et des Pyrénées Atlantiques ainsi que les Présidents des Conseils Généraux de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine, de la Préfecture de chaque département de la Région Aquitaine ainsi qu'au recueil des actes administratifs de chaque département de la Région Aquitaine.

Calendrier de dépôt et d'examen des demandes d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux

CATEGORIE	Date d'ouverture et de fermeture de la période de dépôt des dossiers	Date d'examen par le CROSMS
PERSONNES ÂGÉES	1 ^{er} avril 2005 - 31 mai 2005 1 ^{er} août 2005 - 30 septembre 2005 1 ^{er} décembre 2005 - 31 janvier 2006	OCTOBRE 2005 FEVRIER 2006 JUN 2006
PERSONNES HANDICAPEES	1 ^{er} mars 2005 - 30 avril 2005 1 ^{er} septembre 2005 - 31 octobre 2005	SEPTEMBRE 2005 MARS 2006
PERSONNES EN DIFFICULTES SOCIALES	1 ^{er} mai 2005 - 30 juin 2005 1 ^{er} octobre 2005 - 30 novembre 2005	NOVEMBRE 2005 AVRIL 2006
PROTECTION ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE L'ENFANCE	1 ^{er} juin 2005 - 31 juillet 2005	DECEMBRE 2005

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 1^{er} décembre 2004 portant habilitation de la Maison de Retraite « La Martinière » de Saint-Martin-de-Seignanx à accueillir des bénéficiaires de l'Aide Sociale départementale

Article 1

La présente habilitation précise :

1. les catégories de bénéficiaires et la capacité d'accueil du service,
2. les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre,
3. la nature et la forme des documents administratifs, financiers et comptables, ainsi que les renseignements statistiques qui doivent être communiqués à la collectivité publique,
4. les critères d'évaluation des actions conduites,
5. la nature des liens et la coordination avec les autres organismes à caractère social, médico-social et sanitaire,
6. les conditions de prise en charge des frais de séjour par le département,
7. les conditions, les délais et les formes dans lesquels la convention peut être renouvelée ou dénoncée,
8. les modalités de conciliation en cas de divergence sur l'interprétation des dispositions conventionnelles.

Article 2

Catégorie des bénéficiaires et capacité :

La Maison de Retraite La Martinière de Saint-Martin-de-Seignanx accueille 65 personnes âgées de plus de 60 ans, des deux sexes. Leur état de santé doit être compatible avec les moyens financiers ou un personnel mis à disposition de l'établissement dans le cadre de sa médicalisation.

Article 3

Objectifs poursuivis, moyens mis en œuvre :

La Maison de Retraite La Martinière de Saint-Martin-de-Seignanx offre à ses résidents l'ensemble des prestations habituelles Hébergement – Restauration – Soins, telles que définies dans son règlement intérieur.

La surveillance médicale et les soins seront prévus dans le cadre d'un projet de soins.

Elle doit également leur permettre de conserver une activité intellectuelle et culturelle en développant une animation adaptée au plus grand nombre.

Article 4

Nature et forme des documents administratifs, financiers et comptables.

1. Les tarifications journalières, destinées à assurer le fonctionnement de la Maison de Retraite la Martinière de Saint-Martin-de-Seignanx, seront fixées chaque année par l'autorité compétente, conformément à la réglementation en vigueur.

Les documents justificatifs à fournir dans ce cadre sont les suivants :

a) Avant le 1^{er} novembre de chaque année, le budget de l'exercice suivant accompagné :

- d'un rapport justifiant les prévisions de dépenses,
- du tableau des effectifs du personnel,
- du tableau des amortissements et des frais financiers,
- d'un tableau retraçant la situation de trésorerie de l'établissement.

L'inventaire des équipements et des matériels ainsi que l'état des propriétés foncières et immobilières sont tenus à la disposition de l'autorité de contrôle.

b) Le compte administratif établi à la clôture de l'exercice accompagné de la certification des comptes par le commissaire aux comptes

2. Les décisions du Conseil d'Administration, prévues par l'article 26-1 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 modifiée, seront régulièrement transmises, ainsi que le règlement intérieur et ses modifications éventuelles.
3. Dans l'hypothèse du pourvoi du poste de direction sur le plan local, l'avis du Président du Conseil Général sera sollicité.

Le Président du Conseil Général pourra, dans le cadre de ses responsabilités et de celles du Département, procéder ou faire procéder à tous les contrôles ou investigations qui lui apparaîtront nécessaires. Les responsables de la Maison de Retraite La Martinière s'engagent à lui apporter leur entier concours.

Article 5

Critères d'évaluation des actions conduites :

L'établissement dresse régulièrement un état synthétique de ses indicateurs d'activité qu'il tient à la disposition de l'autorité de contrôle.

Article 6

Nature des liens et coordination avec les autres organismes à caractère social, médico-social et sanitaire :

Les gestionnaires devront respecter l'esprit et les dispositions de la réglementation en vigueur.

Article 7

Conditions de prise en charge des frais de séjour par la collectivité publique :

La facturation relative aux frais engagés par les bénéficiaires de l'Aide Sociale sera adressée à la Direction de la Solidarité Départementale. Sa périodicité sera déterminée avec le service compétent.

Article 8

Conditions, délais et formes dans lesquels l'habilitation peut être renouvelée ou dénoncée :

Les modalités de retrait de l'habilitation sont celles de l'article 11-3 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 modifiée.

Article 9

Modalité de conciliation en cas de divergence sur l'interprétation des dispositions conventionnelles :

En cas de divergence sur l'interprétation des dispositions conventionnelles une commission de conciliation se réunira dans les deux mois pour résoudre les différends.

Cette commission sera composée paritairement par des représentants de la Maison de Retraite La Martinière de Saint-Martin-de-Seignanx et du Conseil Général des Landes.

L'arbitrage sera assuré par l'autorité administrative.

Article 10

La présente habilitation est l'unique formule juridique qui permet d'autoriser l'établissement à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale.

La teneur des neuf articles précédents ne rend pas obligatoire l'élaboration d'une convention complémentaire.

La présente habilitation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Landes.

Article 11

La présente convention est applicable à compter du 1^{er} décembre 2004.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 15 décembre 2004 concernant la Maison de Retraite Saint Jean à Buglose

Article 1

Les tarifications journalières applicables à compter du 1^{er} janvier 2005 à la Maison de Retraite Saint Jean à Buglose sont fixées comme suit :

• Hébergement :	38,87 €
dont part logement :	27,20 €
Accueil de jour :	23,30 €
Personne de moins de 60 ans	42,61 €
• Dépendance :	
GIR 1-2	13,89 €
GIR 3-4	8,82 €
GIR 5-6	3,74 €

Article 2

Les dépenses sont arrêtées comme suit :

Hébergement :

Groupe 1 :	90 190 €
Groupe 2 :	336 960 €
Groupe 3 :	52 958 €

Dépendance :

Groupe 1 :	8 010 €
Groupe 2 :	85 710 €
Groupe 3 :	0 €

Article 3

Les produits sont arrêtés comme suit :

Hébergement :

Groupe 2 et 3 :	26 118 €
-----------------	----------

Article 4

Le compte administratif 2003 se solde par :

- un excédent de 14 640,26 € pour la section hébergement,
- un déficit de – 3 525,85 € pour la section dépendance,
- un déficit de – 2 299,65 € pour le forfait soins,

soit au global un excédent de 8 814,76 € affectés sur la section d'investissement.

Article 5

Les investissements 2005 sont fixés à 6 303 € pour la section hébergement.

Article 6

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 7

Le Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général concernant des établissements accueillant des personnes handicapées

Etablissements accueillant des personnes handicapées

	Appartements Foyer de Vie Pierre Lestang à Soustons	Foyer de Vie Résidence Tarnos-Océan à Tarnos	SAIS Le Cottage à Moustey
Date de l'arrêté	15.12.2004	15.12.2004	15.12.2004
Prix de journée (à compter du 01.01.2005)	96,58 € Le prix de journée de cette structure couvre les frais de personnel, les investissements et une part des autres frais de gestion. Les résidents participent directement à leurs frais d'hébergement. Ils ne reversent pas leurs revenus à l'aide sociale.	130,47 €	25,69 €
Dépenses 2005	Groupe 1 : 62 235 € Groupe 2 : 1 064 989 € Groupe 3 : 92 207 €	Groupe 1 : 180 955 € Groupe 2 : 2 023 689 € Groupe 3 : 425 026 €	Groupe 1 : 24 312 € Groupe 2 : 300 939 € Groupe 3 : 54 038 €
Produits 2005	Groupe 2 et 3 : 24 714 €	Groupe 2 et 3 : 271 468 €	Groupe 2 et 3 : 19 515 €
Compte administratif 2003	Résultat excédentaire arrêté à 60 675 € affecté en atténuation du prix de journée 2005 pour un montant de 54 224 € et en provisions « indemnités de départ à la retraite » pour un montant de 6 451 €	Résultat excédentaire arrêté à 31 555,36 € affecté à l'investissement	Résultat excédentaire arrêté à 112,97 €, pris en atténuation de la tarification 2005
Investissements 2005	87 000 €	96 150 €	70 500 € pour les 3 sections

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Etablissements accueillant des personnes handicapées

	Foyer d'Hébergement Le Cottage à Moustey	Foyer de Vie de Moustey	Foyer de Vie André Lestang à Soustons
Date de l'arrêté	15.12.2004	15.12.2004	15.12.2004
Prix de journée (à compter du 01.01.2005)	89,52 €	147,88 €	165,27 €
Dépenses 2005	Groupe 1 : 205 572,00 € Groupe 2 : 834 000,00 € Groupe 3 : 212 451,00 €	Groupe 1 : 162 465,00 € Groupe 2 : 1 018 827,00 € Groupe 3 : 178 968,00 €	Groupe 1 : 328 319 € Groupe 2 : 2 783 287 € Groupe 3 : 429 360 €
Produits 2005	Groupe 2 et 3 : 200 924,00 €	Groupe 2 et 3 : 106 075,00 €	Groupe 2 et 3 : 160 569 €
Compte administratif 2003	Excédent retenu de 78 126,95 € : 57 426,95 € affectés en atténuation du prix de journée 2005 20 700 € affectés à l'investissement	Excédent retenu de 78 457,22 € : 56 357,00 € affectés en atténuation du prix de journée 2005 22 100,22 € affectés à l'investissement	Résultat excédentaire arrêté à 46 189,21 € affecté en atténuation du prix de journée 2005 pour un montant de 8 917,29 € et en provisions « indemnités de départ à la retraite » pour un montant de 37 372 €
Investissements 2005	70 500 € pour les 3 sections	70 500 € pour les 3 sections	735 891 €
Forfait hôtelier pour les résidents landais (à compter du 01.01.2005)	17,90 €	14,00 €	20,60 €
Tarifification prise en charge par l'Aide Sociale	71,62 €	133,88 €	144,67 €

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Arrêtés de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 16 décembre 2004 fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée à différents organismes pour l'année 2005

Organisme	Montant annuel de la dotation globale APA à domicile	Versement de la dotation par douzième
Fédération Départementale de l'ADMR	5 451 060 €	454 255 €
CIAS d'Aire-sur-l'Adour	417 660 €	34 805 €
CCAS de Biscarrosse	321 360 €	26 780 €
CCAS de Dax	575 460 €	47 955 €
CCAS de Hagetmau	201 000 €	16 750 €
CCAS de Mimizan	217 200 €	18 100 €
CIAS de Morcenx	566 460 €	47 205 €
CCAS de Mugron	130 080 €	10 840 €
CIAS de Saint-Sever	220 860 €	18 405 €
CCAS de Tarnos	250 740 €	20 895 €
CIAS Pays Tarusate	661 860 €	55 155 €
CIAS Roquefort Sarbazan	67 260 €	5 605 €
Communauté de Communes de Villeneuve-de-Marsan	152 820 €	12 735 €
Communauté de Communes du Gabardan	199 200 €	16 600 €
CIAS de la Haute Lande	339 240 €	28 270 €
Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud	900 000 €	75 000 €
CCAS de Ondres	124 320 €	10 360 €
CIAS du Pays d'Orthe	397 500 €	33 125 €
CCAS de Pouillon	106 680 €	8 890 €
CCAS de Saint-Martin-de-Seignanx	105 420 €	8 785 €
CCAS de Mont-de-Marsan	309 840 €	25 820 €
CCAS de Linxe	84 780 €	7 065 €
CCAS de Sanguinet	112 860 €	9 405 €

Toute modification de ce montant en cours d'année donnera lieu à un nouvel arrêté.

Réglementation de la circulation

Communes de SAUBION et de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Par arrêté du 15 décembre 2004, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« La vitesse de tous les véhicules circulant sur la RD 337, dans les communes de Saubion et de Saint-Vincent-de-Tyrosse, entre les PR 1.350 et PR 2.910 sera limitée à 70 km/h. »

Commune de SOUSTONS

Par arrêté du 3 décembre 2004, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« La vitesse de tous les véhicules circulant sur la RD 116, dans la commune de Soustons, entre les PR 2.200 et PR 4.400 sera limitée à 70 km/h. »

Commune de TERCIS

Par arrêté du 21 décembre 2004, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« Les usagers circulant sur chacune des deux branches de la route départementale n° 6 ainsi que sur les routes départementales n° 13 et 344, et sur la voie communale n° 201 débouchant sur le carrefour giratoire réalisé au droit de cette intersection à Tercis-les-Bains, devront obligatoirement céder le passages aux usagers se trouvant déjà sur l'anneau du giratoire. »

Commune de VILLENEUVE DE MARSAN

Par arrêté du 3 décembre 2004, Monsieur le Président du Conseil Général des Landes a réglementé la circulation ainsi qu'il suit :

« Les usagers circulant sur la route départementale n° 934 E devront limiter leur vitesse à 70 km/h, dans la section de voie comprise entre les P.R. 0 + 340 et P.R. 0 + 880, commune de Villeneuve de Marsan. »

SYNDICATS MIXTES

Réunion du Comité Syndical du 2 décembre 2004

Le Comité Syndical, réuni le 2 décembre 2004, sous la présidence de Monsieur Jean-François DUSSIN, Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Site de Saint-Vincent-de-Tyrosse : choix du titulaire de la convention de mandat pour la réalisation d'un bâtiment à usage industriel

Le Comité Syndical décide :

- de choisir la SATEL comme titulaire de la convention de mandat à intervenir pour la réalisation d'un bâtiment à usage industriel et de travaux divers sur le site de Saint Vincent de Tyrosse
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

Site de Tosse : choix du titulaire de la convention de mandat pour la réalisation de travaux de rénovation de la toiture et de travaux divers

Le Comité Syndical décide :

- de choisir la SATEL comme titulaire de la convention de mandat à intervenir pour la réalisation de travaux de rénovation de la toiture et de travaux divers sur le site de Tosse,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

Décision Modificative n° 2-2004

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver les modifications de crédit selon détail ci-après

1. Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
023 -- Prélèvement pour dépenses d'investissement (soit un nouvel excédent de 45 411,83 €)	7 000,00 €	

2. Section d'investissement : usine de Saint Vincent de Tyrosse

	Dépenses	Recettes
21 -- Achat de Matériel	7 000,00 €	
021 -- Prélèvement pour dépenses d'investissement		7 000,00 €

Réunion du Comité Syndical du 13 décembre 2004

Le Comité Syndical, réuni le 13 décembre 2004, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte, a pris notamment les décisions suivantes :

Autorisation de vente de terrain

Le Comité Syndical décide :

- de donner son accord pour la vente par la SATEL, concessionnaire de la ZAC, d'une parcelle de terrain aux conditions suivantes :
- Désignation de la parcelle : superficie 5 000 m2
Secteur UZA b
- Acquéreur : Société France Résidence Limited (Dublin)
- Prix de vente : 900 000 € HT

Convention d'études en vue de la création d'une ZAC à Messanges Nord (La Prade)

Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte de la communication de la SATEL sur l'état d'avancement des études d'aménagement du secteur de Messanges Nord (Lieu-dit « La Prade »), cet aménagement étant susceptible d'intervenir sous forme de ZAC ou de lotissement.

Equipements publics

Le Comité Syndical décide :

- de confirmer son accord pour la réalisation par l'opération d'aménagement au titre des équipements publics, des travaux et aménagements suivants :
 - . aménagement d'une salle de restauration d'une capacité de 180 couverts (budget de 350 000 € HT)
 - . extension des ateliers du golf (abri couvert de 360 m2) (budget de 180 000 € HT)
 - . travaux divers (pistes cyclables, travaux de paysagement autour du Centre d'Entraînement de Tennis).
- de subordonner la réalisation des travaux ci-dessus à la conclusion effective de la vente par la SATEL du terrain situé Place de la Bastide, selon les indications contenues dans la délibération du 13 décembre 2004.

Délégation pour la passation de marchés publics inférieurs à 10 000 € HT

Le Comité Syndical décide :

- de donner délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et la réglementation des marchés de travaux, de fournitures et de services inférieurs au seuil de 10 000 € HT.

Délégation pour la conclusion de marchés d'assurance

Le Comité Syndical décide :

- de donner délégation au Président du Syndicat Mixte pour passer les contrats d'assurances.

Convention de délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la ZAC de Moliets : approbation du budget prévisionnel 2005, du programme prévisionnel des travaux et des nouveaux tarifs

Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte de la communication de M. le Président :

- d'une part, sur le programme des travaux présenté par la SOGEM par courrier du 26 octobre 2004 :

1) Travaux prévus conformément à l'Article 8 de la Convention de Délégation de Service Public qui prévoit que la SA SOGEM réalisera des travaux d'aménagement pour 18 100 € en moyenne par an.

a) Aménagement d'un nouveau tertre de départ sur le trou n° 15 pour améliorer les conditions de jeu. Cet aménagement nécessitera :

- Terrassement	2 000 €
- Engazonnement	1 000 €
- Extension de l'arrosage	1 000 €
Total approximatif	4 000 €

b) Réaménagement du green et du bunker du trou n° 12 pour améliorer les conditions de jeu. Cet aménagement nécessitera :

- Terrassement	3 000 €
- Engazonnement	3 000 €
- Modification arrosage	2 000 €
Total approximatif	8 000 €

c) La lutte contre l'entartrage des tuyaux d'arrosage avec l'eau ferrugineuse nous a conduit à équiper le secteur de la dune d'une pompe doseuse et nous poursuivrons en 2005 l'équipement du réseau avec l'installation d'une nouvelle pompe doseuse sur les 9 premiers trous du parcours 18 trous. Cet équipement coûtera dans les 5 200 €.

Nous nous limiterons à ces trois chantiers qui ont pour but d'améliorer la qualité des conditions de jeux du parcours 18 trous et de maintenir le bon fonctionnement du réseau d'arrosage.

SYNDICATS MIXTES**Syndicat Mixte des zones d'aménagement touristique concertées de Moliets et Maa et de Messanges**

2) Travaux prévus conformément à l'Article 23 de la Convention de Délégation qui prévoit la dépense annuelle de 11 000 € pour l'entretien des bâtiments. Pour l'année 2005, nous prévoyons :

- Peinture des huisseries du Centre National d'Entraînement	4 500 €
- Consolidation de la terrasse en bois du Club House	3 000 €
- Traitement contre le mэрule et les termites autour du Club House	3 500 €
Total approximatif	11 000 €

- d'autre part, sur le budget prévisionnel d'exploitation et d'investissement présenté par la SOGEM par courrier du 26 octobre 2004 :

BUDGET PREVISIONNEL 2005

CHARGES		PRODUITS	
Combustibles	11 000		
Approvisionnement GEV	83 000	Ventes Pro Shop	260 000
Pièces détachées	80 000		
Approvisionnement golf et tennis	20 000	Droits d'inscription compét.	12 500
EDF et Eau	50 000		
Entretien SEM	8 000	Practice	80 000
Entretien parc immobilier	28 000		
Fournitures administratives	20 000	Locations golf	150 000
Fournitures Pro Shop	150 000		
Redevance Syndicat Mixte	70 000	Green Fees 9 trous	200 000
Location voiturettes	72 000		
Location imprimantes	5 800	Green Fees 18 Trous	600 000
Locations diverses	17 500		
Maintenance – Contrat	13 650	Abonnements 9 Trous	25 000
Entretien bâtiment art 23 DSP	11 000		
Assurances	21 000	Abonnements 18 Trous	215 000
Honoraires golf et tennis	55 000		
Honoraires divers	17 000	Stages de Golf	190 000
Dotation compét.	2 000		
Cadeaux stages	8 000	Location Tennis	25 000
Pub golf	15 000		
pub Séminaires	8 000	Stages Tennis	40 000
Frais réception	5 000		
Frais de déplacement	5 000	Séminaires Pub	4 800
Poste et Télécom	15 000		
Frais bancaises	10 000	Locations Salles	80 000
Cotisations diverses	9 000		
Impôts et taxes	60 000	Commissions	7 000
Masse salariale	950 000		
Intérêts sur emprunts	3 000	Pauses	12 000
Charges Art 8 DSP	18 100		
Dotation amortissement	70 000	Loyers	38 000
Dotation provision Pro Shop	15 000		
Excédent d'exploitation	13 250		
TOTAL	1 939 300	TOTAL	1 939 300

- d'autoriser la création des nouveaux tarifs présentés par la SOGEM par courrier du 30 novembre 2004 :

1) Nouveaux produits 2005 :

- Stage Golf : Remise en Swing
6 h de leçons pour 139 € TTC
- Stage Golf : A la découverte du Golf
Forfait Cours Collectifs pendant 1 trimestre 90 € TTC
- Abonnement trimestriel sur le parcours 9 trous (hors juillet et août) :
150 € TTC

2) Modifications tarifaires :

- Jeton électrique pour l'éclairage d'un court de tennis pendant 1 heure :
1,50 € TTC au lieu de 5,90 € TTC.
 - Stage tennis adulte initiation et perfectionnement au même prix : 162,60 €.
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

Convention de délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la ZAC de Moliets : communication du rapport annuel du délégataire

Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte de la communication relative au rapport du délégataire au titre de l'exercice 2003.

Débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2005

Le Comité Syndical décide :

- de prendre acte du débat d'orientation budgétaire portant sur le projet de budget primitif au titre de l'exercice 2005.

Arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagement touristique concertées de Moliets et Maa et de Messanges en date du 20 décembre 2004 portant approbation du guide de procédure interne de passation des marchés à procédure adaptée

Article unique

Le guide de procédure interne de passation des marchés à procédure adaptée est approuvé.

Il peut être consulté à la cellule « syndicats mixtes » du Conseil Général des Landes.

Réunion du Comité Syndical du 9 avril 2004

Le Comité Syndical, réuni le 9 avril 2004, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte, a pris notamment les décisions suivantes :

Election du bureau

Le Comité Syndical a élu un Bureau de sept membres composé comme suit :

- Président :** Monsieur Xavier FORTINON
- Vice-Présidents :** Monsieur Hervé BOUYRIE
Monsieur Jean-Yves MONTUS
- Secrétaire :** Monsieur Paul GRIMBERG
- Membres :** Monsieur Michel ETCHAR
Monsieur Guy DUCOURNAU
Monsieur Gérard SUBSOL

Désignation à la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité Syndical désigne pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

- Président :** Monsieur Xavier FORTINON
- Membres titulaires :** Monsieur Jean-Yves MONTUS
Monsieur Jacques LAMOTHE
Monsieur Gérard SUBSOL
Monsieur Louis CAULONQUE
Monsieur Michel ETCHAR
- Membres suppléants :** Monsieur Guy DUCOURNAU
Monsieur Bernard SUBSOL
Monsieur Yves LAHOUN
Monsieur Jean-Louis DIDOUAN
Monsieur Yvan ROUMAT

Adhésion à la Communauté de Communes des Grands Lacs

Le Comité Syndical prend acte de l'adhésion au syndicat mixte de la Communauté de Communes des Grands Lacs en substitution des communes de Biscarrosse, Gastes, Parentis en Born, Sainte-Eulalie en Born, Sanguinet et Ychoux.

Délégation au Bureau

Le Comité Syndical décide de confier au Bureau les délégations suivantes :

Assurer les fonctions suivantes de la maîtrise d'ouvrage :

- définir les modes de passations des marchés et autoriser les avenants et décisions de poursuivre prévus à l'article 118 du Code des Marchés Publics,
- procéder aux ajustements de programmation dans le cadre du budget approuvé préalablement,
- approuver des conventions.

Mener toutes les démarches administratives liées à la réalisation des programmes et notamment :

- solliciter des financements auprès des partenaires et approuver les modifications des montants des aides dans le cas d'évolutions des coûts d'objectifs,
- rechercher des fonds d'emprunts et réaliser les contrats de prêts correspondants,
- initier le lancement d'enquêtes publiques.

Intenter ou soutenir des actions en justice au nom du syndicat mixte et procéder au règlement des différends et litiges, notamment dans le cadre des marchés publics.

Désignation d'un représentant aux Commissions Agence de l'Eau Adour Garonne

Le Comité Syndical désigne Monsieur Xavier FORTINON pour représenter le syndicat mixte au sein des diverses commissions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Délégation de signature pour les marchés sans formalités préalables

Le Comité Syndical donne délégation à Monsieur le Président et à Messieurs les Vice-Présidents, pour la durée de leurs mandats, pour signer, conformément à la loi du 11 décembre 2001 et au décret du 7 janvier 2004, les marchés passés sans formalités préalables au moyen de la procédure adaptée.

Rapport d'activités 2003

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'activités 2003.

Information sur l'exécution des marchés

Le Comité Syndical prend acte des informations relatives aux marchés passés par le Syndicat Mixte.

Approbation du Compte Administratif 2003

Le Comité Syndical approuve le Compte Administratif annexé pages 34 à 41.

BUDGET PRINCIPAL
Section de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	Réalisé
	Dépenses de fonctionnement	264 330,51	177 877,43
	60 - Denrées et fournitures	700,00	664,30
609	Fournitures diverses	700,00	664,30
	61 - Frais de personnel	500,00	398,98
615	Indemnité de conseil du Receveur	500,00	398,98
	63 - Travaux et services extérieurs	162 805,00	112 319,47
630	Location de terrains	305,00	305,00
6313-1	Entretien rivières et courants	160 200,00	111 417,57
6313-10	Bassin dessableurs Aureilhan	33 000,00	8 395,92
6313-11	Bassin dessableurs Soustons	22 000,00	10 076,30
6313-12	Bassin dessableur Léon	20 000,00	11 708,84
6313-13	Bassin dessableur Parentis Biscarrosse		
6313-14	Faucardage Etang Blanc	80 000,00	76 209,12
6313-16	Entretien ensemble des bassins		
6313-18	Bassin dessableur Moisan		
6313-19	Bassin dessableur Turc	5 200,00	5 027,39
6313-20	Bassin dessableur Garros		
6314	Entretien petit matériel	900,00	
633	Acquisition petit matériel	400,00	39,90
638	Assurances	1 000,00	557,00
	64 - Participations et contingents	52 675,00	52 675,00
641	Remboursement de frais à des collectivités	52 675,00	52 675,00
	66 - Frais de gestion générale	5 750,00	1 148,25
6629	Frais d'impression	3 000,00	1 148,25
665	Frais d'actes et de contentieux	2 750,00	
	68 - Dotations aux amortissements		
6812	Amortissement frais d'études non suivies de réalisation		
	69 - Charges exceptionnelles	41 900,51	10 671,43
690-1	Reversement autres participations	10 700,00	10 671,43
690-2	Revers. excédent budget annexe 2000	24 765,95	
690-3	Revers. excédent budget annexe 2001	6 434,56	

Section de fonctionnement

	Recettes de fonctionnement	264 330,51	177 877,43
	70 - Produits de l'exploitation	31 200,51	
700	Reversement du budget annexe	31 200,51	
	73 - Recouvrements et subventions	233 130,00	177 877,43
7373	Participation du Département	88 972,00	66 882,41
7375	Participation des Communes	133 458,00	100 323,59
7379	Recettes diverses	10 700,00	10 671,43
	82 - Produits antérieurs		
820	Excédent de fonctionnement reporté		
	Résultat de fonctionnement de clôture		

Section d'investissement – vue d'ensemble

Chap.	Libellés	Prévu	Réalisé	RAR
	Dépenses d'investissement	3 059 140,37	380 977,45	385 618,96
10	Reversement subventions	1 054 234,71	143 042,11	202 234,80
13	Frais extraordinaire	38 519,89	22 895,95	2 425,48
14	Reversements	89 592,78	88 770,37	
21	Acquisition de biens meubles et immeubles	3 550,00	3 222,12	188,97
235-1	Confortement des lacs et étangs	1 292 402,00	87 140,65	6 156,19
235-2	Création d'ouvrages sur rivières et courants	93 242,49	35 332,17	42 053,10
235-3	Travaux d'aménag.des abords des étangs	487 598,50	574,08	132 560,42
	Recettes d'investissement	3 170 938,49	674 171,62	242 551,48
60	Excédent d'investissement reporté	436 661,55	436 661,55	
1051	Subventions d'équipement de l'Etat	390 527,80	2,26	5 413,00
1052	Subventions région	302 922,13	7 058,41	15 979,20
1053	Subventions département	1 608 720,04	135 654,75	153 338,34
1055	Subventions des communes	303 979,53	9 741,79	29 648,34
1057	Subventions C.E.E.	3 167,13	3 164,83	
1059	Subventions de l'Agence de l'Eau	22 873,90	13 521,13	7 629,00
1059-1	Subventions de la Fédération de pêche	30 543,60		30 543,60
13	<i>Amortissement frais d'études suivies de réalisation (pour ordre)</i>	1 113,31	1 113,31	
14	Participation à des travaux d'équipement	70 353,50	67 177,59	
21	Vente de matériel	76,00	76,00	
	Résultat d'investissement de clôture	111 798,12	293 194,17	-143 067,48

Section d'investissement – Opérations non affectées

Chap.	Libellés	Prévu	Réalisé	RAR
	Dépenses d'investissement	1 147 377,49	235 034,60	202 423,77
1053	Reversement subventions	1 054 234,71	143 042,11	202 234,80
1421	Reversement FCTVA (ex. 2003)	64 000,00		
1421	Reversement FCTVA (ex. 2002)	21 592,78	84 875,67	
1431	Reversement DGE	4 000,00	3 894,70	
214	Acquisition matériel	3 550,00	3 222,12	188,97
	Recettes d'investissement	506 237,55	504 482,14	188,97
60	Excédent d'investissement reporté	436 661,55	436 661,55	
1053	Subvention du Département	1 249,16	472,18	157,37
1055	Subvention des communes	250,84	94,82	31,60
1382	<i>Amortissement des frais d'études non suivies de travaux (pour ordre)</i>			
1421	Fonds de compensation pour la TVA	64 000,00	63 282,89	
1431	Dotations Globales d'Equipement	4 000,00	3 894,70	
214	Vente de matériel	76,00	76,00	
	Résultat d'investissement de clôture	-641 139,94	269 447,54	-202 234,80

Section d'investissement – Programme 132 – Frais d'études et de recherches

Chap.	Libellés	Prévu	Réalisé	RAR
	Dépenses d'investissement	38 519,89	22 895,95	2 425,48
132-13	Etudes aménagements des abords	2 425,48		2 425,48
132-16	Suivi scientifique plantes aquatiques	8 700,00	8 689,49	
132-26	Etude multicritères de l'étang de Léon	15 500,00	5 142,80	
132-27	Suivi scientifique réalimentation étang de Moïsan	7 894,41	7 727,99	
132-28	Frais de publicité	4 000,00	1 335,67	
	Recettes d'investissement	66 347,96	46 499,43	2 028,00
60	Excédent d'investissement reporté			
1051	Subvention d'équipement de l'Etat	3 864,00		
1052	Subvention d'équipement de la Région	4 438,73	5 804,21	
1053	Subvention d'équipement du Département	32 078,44	19 067,20	1 622,40
1055	Subvention d'équipement des Communes	6 441,45	3 828,75	405,60
1057	Subvention C.E.E	3 167,13	3 164,83	
1059	Subvention de l'Agence de l'Eau	15 244,90	13 521,13	
132	Affectation des frais d'études suivies de réalisation (pour ordre)	1 113,31	1 113,31	
	Résultat d'investissement de clôture	27 828,07	23 603,48	-397,48

Section d'investissement – Programme 235-1 – Confortement des lacs et étangs

Chap.	Libellés	Prévu	Réalisé	RAR
	Dépenses d'investissement	1 292 402,00	87 140,65	6 156,19
235-111	Etang d'Aureilhan	1 196 000,00		
235-112	Analyses des vases	1 500,00		69,15
235-113	Etang de Léon	94 902,00	87 140,65	6 087,04
235-115	Recreusement Etang du Turc			
235-116	Recreusement parcours pêche Léon			
	Recettes d'investissement	1 794 755,50	87 140,65	6 156,19
60	Excédent d'investissement reporté			
1051	Subvention d'équipement de l'Etat	300 000,00		
1052	Subvention d'équipement de la Région	200 000,00		
1053	Subvention d'équipement du Département	1 092 151,16	87 140,65	6 144,63
1055	Subvention d'équipement des Communes	200 250,84		11,56
1057	Subventions CEE			
1059	Subventions Agence de l'Eau			
1059-1	Subvention de la Fédération de pêche			
1405	Fonds de concours op. désenvasement Etg Léon	2 353,50		
	Résultat d'investissement de clôture	502 353,50	0,00	0,00

**Section d'investissement – Programme 235-2 – Création d'ouvrages
sur rivières et courants**

Chap.	Libellés	Prévu	Réalisé	RAR
	Dépenses d'investissement	93 242,49	35 332,17	42 053,10
235-222	Piste accès dessableur Palue (Léon)	47 129,18		39 129,18
235-236	Piste d'accès dessableur Courant Ste Eulalie (Etang Aureilhan)			
235-237	Passé à poissons bassin dessableur Palue	24 000,00	23 887,71	
235-238	Bassin dessableur de la Moulette	18 000,00	10 331,15	198,95
235-239	Bassin dessableur du Coulum	3 000,00		2 724,97
235-238	<i>Frais d'études suivies de réalisation (pour ordre)</i>	<i>1 113,31</i>	<i>1 113,31</i>	
	Recettes d'investissement	103 680,38	35 473,06	56 349,30
60	Excédent d'investissement reporté			
1051	Subvention d'équipement de l'Etat	5 413,80		5 413,00
1052	Subvention d'équipement de la Région	2 508,40	1 254,20	1 254,20
1053	Subvention d'équipement du Département	73 391,86	28 496,64	35 020,81
1055	Subvention d'équipement des Communes	14 737,32	5 722,22	7 032,29
1057	Subvention d'équipement de la C.E.E			
1059	Subvention de l'Agence de l'Eau	7 629,00		7 629,00
1059-1	Subvention Fédération de Pêche	3 093,60		3 093,60
	Résultat d'investissement de clôture	10 437,89	140,89	14 296,20

**Section d'investissement – Programme 235-2 – Création d'ouvrages
sur rivières et courants**

Chap.	Libellés	Prévu	Réalisé	RAR
	Dépenses d'investissement	487 598,50	574,08	132 560,42
235-310	Etang de Léon/Commune de Léon			
235-311	Etg de Cazaux Sanguinet /Cne Sanguinet	8 450,00		
235-314	Etang de Garros/Cne de Tarnos	369 148,50		24 148,50
235-320	Postes handi-pêche	110 000,00	574,08	108 411,92
	Recettes d'investissement	696 823,50	576,34	174 735,42
1051	Subventions d'équipement de l'Etat	81 250,00	2,26	
1052	Subventions d'équipement de la Région	95 975,00		14 725,00
1053	Subventions d'équipement du Département	409 849,42	478,08	110 393,13
1055	Subventions des Communes	82 299,08	96,00	22 167,29
1059	Subventions Agence de l'Eau			
1059-1	Subvention Fédération de Pêche	27 450,00		27 450,00
	Résultat d'investissement de clôture	209 225,00	2,26	42 175,00

Virements entre articles d'un même chapitre

Le Président peut, conformément aux dispositions de l'article L 2312-2 du Code des Communes procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du comité à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre, à l'exception de tous les articles de la section d'investissement et des articles de la section de fonctionnement énumérés ci-après.

Balance générale

Libellés	Prévu	Réalisé	RAR
<i>Section de fonctionnement</i>			
Dépenses	264 330,51	177 877,43	
Recettes	264 330,51	177 877,43	
Résultat			
<i>Section d'investissement</i>			
Dépenses	3 059 140,37	380 977,45	385 618,96
Recettes	3 170 938,49	674 171,62	242 551,48
Résultat	111 798,12	293 194,17	-143 067,48
Résultat global	111 798,12	293 194,17	-143 067,48

BUDGET ANNEXE DE REVALORISATION

Section de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	Réalisé
	Recettes de fonctionnement	31 320,51	31 320,51
700	70 - Produits de l'exploitation Produits de l'exploitation		
	73 - Recouvrements et subventions		
	82 - Produits antérieurs	31 320,51	31 320,51
820	Excédent de fonctionnement reporté	31 320,51	31 320,51
	Résultat de fonctionnement de clôture	0,00	31 197,98
	Dépenses de fonctionnement	31 320,51	122,53
	61 - Frais de personnel	130,00	122,53
615	Indemnité de gestion	130,00	122,53
	63 - Travaux et services extérieurs		
	66 - Frais de gestion générale		
	69 - Charges exceptionnelles	28 640,51	0,00
690	Revers.excédent 2000 au budget du SM	24 765,95	
690	Revers.excédent 2001 au budget du SM	3 874,56	
	82 - Charges antérieures	2 550,00	0,00
8280	Annulation de titres	2 550,00	

Virements entre articles d'un même chapitre

Le Président peut, conformément aux dispositions de l'article L 2312-2 du Code des Communes procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du comité à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre, à l'exception de tous les articles de la section d'investissement et des articles de la section de fonctionnement énumérés ci-après.

Balance générale

Libellés	Prévu	Réalisé
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	31 320,51	122,53
Recettes	31 320,51	31 320,51
<i>Résultat</i>	-	31 197,98

Etat des reversements au Département

Le Comité Syndical prend acte de l'état des reversements au Département à la date du 31 décembre 2004.

**Remise d'ouvrage aux collectivités membres
Passe à poissons bassin dessableur de la Palue**

Le Comité Syndical :

- se prononce pour la remise à titre gratuit de la passe à poissons du bassin dessableur de la Palue (étang de Léon) à la commune de Vielle Saint-Girons,
- approuve le procès-verbal de remise d'ouvrage,
- autorise Monsieur le Président à le signer.

**Approbation d'un avenant
Etude préalable aux aménagements des abords de l'étang de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet – 2^{ème} tranche**

Le Comité Syndical :

- approuve l'avenant n° 3 à la convention d'étude du 15 avril 2002 conclue avec le cabinet Artésite et concernant l'étude préalable aux aménagements des abords de l'étang de Cazaux-Sanguinet - 2^{ème} tranche,
- autorise Monsieur le Président à le signer.

**Approbation d'un avenant
Aménagement de la berge sud-Ouest de l'étang de Garros à Tarnos
Maîtrise d'oeuvre**

Le Comité Syndical :

- approuve l'avenant n° 2 au marché n°01-09 attribué au cabinet Morel-Delaigue Paysagistes et relatif à la maîtrise d'oeuvre du programme d'aménagement de la berge sud-ouest de l'étang de Garros à Tarnos,
- autorise Monsieur le Président à le signer.

**Approbation d'un avenant
Postes handi-pêche**

Le Comité Syndical :

- approuve l'avenant n° 1 au marché n° 03-06 attribué à l'entreprise Bouyrie de Bie et relatif aux postes handi-pêche,
- autorise Monsieur le Président à le signer.

Dragage de l'étang d'Aureilhan

Le Comité Syndical :

- rapporte la délibération du 28 mars 2003 portant sur le même objet,
- décide, dans le cadre du programme de dragage de l'étang d'Aureilhan, d'établir une programmation biennale des crédits, à savoir :

Exercice	Article 2318-111	
	€ HT	€ TTC
2004	1 000 000	1 196 000
2005	850 000	1 016 600
TOTAL	1 850 000	2 212 600

- décide de donner délégation au Bureau pour mener à bien les démarches suivantes :

- approuver le plan de financement définitif,
- solliciter les financements,
- approuver les conventions à intervenir dans le cadre du suivi scientifique et du comité de suivi.

Budget annexe de revalorisation Remise gracieuse à l'entreprise Gonelle

Le Comité Syndical :

- rapporte la délibération du 7 novembre 2003 portant sur le même objet,
- décide d'accorder à l'entreprise Gonelle une remise gracieuse d'un montant de 2 555,00 € HT (2 695,53 € TTC) à valoir sur le titre n° 53 du 12 novembre 2001,
- décide l'inscription de cette somme au chapitre 673 du budget annexe de revalorisation.

Budget annexe de revalorisation Admission en non valeur

Le Comité Syndical :

- décide d'admettre en non valeur une somme de 9 114,50 € HT (9 615,80 € TTC) à valoir sur les titres de recettes n° 19, 35 et 36 du 28 septembre 2001 et correspondant à des créances de la société Humuland,
- décide l'inscription de cette somme au chapitre 654 du budget annexe de revalorisation.

Sessions de formation plantes aquatiques Approbation des conventions de prestation de services

Le Comité Syndical :

- se prononce favorablement sur le principe d'organisation de sessions de formation sur les plantes aquatiques,
- approuve les projets de convention de prestations de service à intervenir dans ce cadre avec le CEMAGREF, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Fédération des Chasseurs des Landes,
- autorise Monsieur le Président à les signer.

**Sessions de formation plantes aquatiques
Subvention de la section de fonctionnement**

Le Comité Syndical décide, en cas de perception de subventions extérieures pour l'organisation des sessions de formation sur les plantes aquatiques, de minorer au prorata les participations respectives du Département et des collectivités locales.

**Aménagement des abords de l'étang de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet
2^{ème} tranche – Maîtrise d'œuvre**

Le Comité Syndical :

- décide de confier au cabinet Artésite la maîtrise d'œuvre du programme de travaux d'aménagements des abords de l'étang de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet, 2^{ème} tranche,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Budget Primitif 2004

Le Comité Syndical adopte le budget primitif 2004 ci-annexé :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	Propositions globales du Président	VOTES
	Dépenses de fonctionnement	264 330,51	228 711,48	
011	Charges à caractère général	222 430,00	198 563,00	
	<i>60 – Fournitures</i>	<i>1 100,00</i>	<i>1 000,00</i>	
60628	Fournitures diverses	700,00	700,00	
60638	Acquisition petit matériel	400,00	400,00	
	<i>61 – Services extérieurs</i>	<i>162 405,00</i>	<i>153 455,00</i>	
611	Prestations de services		16 950,00	
6132	Location de terrains	305,00	305,00	
61521	Entretien rivières et courants	160 200,00	134 500,00	
61521-10	<i>Bassin dessableurs Aureilhan</i>	<i>33 000,00</i>	<i>21 500,00</i>	
61521-11	<i>Bassin dessableurs Soustons</i>	<i>22 000,00</i>	<i>15 000,00</i>	
61521-12	<i>Bassin dessableur Léon</i>	<i>20 000,00</i>	<i>6 000,00</i>	
61521-13	<i>Bassin dessableur Parentis Biscarrosse</i>		<i>5 000,00</i>	
615213-14	<i>Faucardage Etang Blanc</i>	<i>80 000,00</i>	<i>80 000,00</i>	
61521-18	<i>Bassin dessableur Moisan</i>		<i>3 000,00</i>	
61521-19	<i>Bassin dessableur Turc</i>	<i>5 200,00</i>	<i>2 000,00</i>	
61521-20	<i>Bassin dessableur Garros</i>			
61521-21	<i>Bassin dessableur Cazaux Sanguinet</i>		<i>2 000,00</i>	
61558	Entretien petit matériel	900,00	900,00	
616	Assurances	1 000,00	800,00	
	<i>62 – Autres services extérieurs</i>	<i>58 925,00</i>	<i>44 108,00</i>	
6225	Indemnité de conseil du Receveur	500,00	500,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 750,00	2 000,00	
6231	Frais d'insertion	3 000,00	2 000,00	
6287	Remboursement frais à des collectivités	52 675,00	39 608,00	
67	Charges exceptionnelles	41 900,51	30 148,48	
678	Reversement autres participations	10 700,00	10 700,00	
678	Revers. excédent budget annexe 2000	24 765,95	19 448,48	
678	Revers. excédent budget annexe 2001	6 434,56		

Section de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	Propositions globales du Président	VOTES
	Recettes de fonctionnement	264 330,51	228 711,48	
74	Recouvrements et subventions	233 130,00	209 263,00	
74728	Subvention Région		3 390,00	
74731	Participation du Département	88 972,00	76 374,20	
74741	Participation des Communes	133 458,00	114 561,30	
7478	Subvention Agence de l'Eau		4 237,50	
7478	Recettes diverses	10 700,00	10 700,00	
75	Recouvrements et subventions	31 200,51	19 448,48	
75821	Reversement du budget annexe	31 200,51	19 448,48	
OO2	Résultat fct reporté			
OO2	Excédent de fonctionnement reporté			
	Résultat de fonctionnement de clôture			

Section d'investissement – vue d'ensemble

Chap.	Libellés	RAR	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	385 618,96	1 870 768,30	2 256 387,26
10	Reversement FCTVA		20 000,00	20 000,00
13	Reversement DGE		4 000,00	4 000,00
13	Reversement subventions	202 234,80	564 918,30	767 153,10
2031	Frais d'études	2 425,48	4 700,00	7 125,48
21	Acquisition de biens meubles et immeubles	188,97	6 000,00	6 188,97
2318-1	Confortement des lacs et étangs	6 156,19	1 204 000,00	1 210 156,19
2318-2	Création d'ouvrages sur rivières et courants	42 053,10	29 650,00	71 703,10
2318-3	Travaux d'aménag. des abords des étangs	132 560,42	37 500,00	170 060,42
	Recettes d'investissement	242 551,48	2 104 397,67	2 346 949,15
OO1	Excédent d'investissement reporté		293 194,17	293 194,17
1321	Subventions d'équipement de l'Etat	5 413,00	0,00	5 413,00
13228	Subventions région	15 979,20	203 000,00	218 979,20
1323	Subventions département	1 608 720,04	135 654,75	1 533 374,79
1324	Subventions des communes	29 648,34	216 709,70	246 358,04
13273	Subventions C.E.E.	0,00	0,00	0,00
1328	Subventions diverses	38 172,60	300 000,00	338 172,60
10	FCTCA		20 000,00	20 000,00
13	DGE		4 000,00	4 000,00
21	Vente de matériel			
	Résultat d'investissement de clôture	- 143 067,48	233 629,37	90 561,89

Section d'investissement – Opérations non affectées

Chap.	Libellés	RAR	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	202 423,77	594 918,30	797 342,07
1313	Reversement subventions	202 234,80	564 918,30	767 153,10
10222	Reversement FCTVA (ex. 2004)		20 000,00	20 000,00
1331	Reversement DGE		4 000,00	4 000,00
2111	Acquisition terrain		3 000,00	3 000,00
2184	Acquisition matériel	188,97	3 000,00	3 000,00
	Recettes d'investissement	188,97	323 194,17	323 383,14
OO1	Excédent d'investissement reporté		293 194,17	293 194,17
1313	Subvention du Département	157,37	4 996,70	5 154,07
1324	Subvention des communes	31,60	1 003,30	1 034,90
10222	Fonds de compensation pour la TVA		20 000,00	20 000,00
1331	Dotation Globale d'Equipement		4 000,00	4 000,00
2111	Cession de terrain		pm	
	Résultat d'investissement de clôture	-202 234,80	-271 724,13	-473 958,93

Section d'investissement – Programme 0002031100– Frais d'études et de recherches

Chap.	Libellés	RAR	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	2 425,48	4 700,00	7 125,48
2031-13	Etudes aménagements des abords	2 425,48	2 700,00	5 125,48
2031-28	Frais de publicité		2 000,00	2 000,00
	Recettes d'investissement	2 028,00	4 700,00	6 728,00
OO1	Excédent d'investissement reporté			
1321	Subvention d'équipement de l'Etat			
13228	Subvention d'équipement de la Région			
1323	Subvention d'équipement du Département	1 622,40	3 914,00	5 536,40
1324	Subvention des Communes et Cnauté	405,60	786,00	1 191,60
13273	Subvention C.E.E			
1328	Subvention de l'Agence de l'Eau			
	Résultat d'investissement de clôture	-397,48	0,00	-397,48

Section d'investissement – Programme 0002318000 – Confortement des lacs et étangs

Chap.	Libellés	RAR	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	6 156,19	1 204 000,00	1 210 156,19
2318-111	Etang d'Aureilhan		1 196 000,00	1 196 000,00
2318-112	Analyses des vases	69,15	1 000,00	1 069,15
2318-113	Etang de Léon	6 087,04		6 087,04
2318-115	Recreusement Etang du Turc		3 500,00	3 500,00
2318-116	Recreusement parcours pêche Léon		3 500,00	3 500,00
	Recettes d'investissement	6 156,19	1 706 353,50	1 712 509,69
OO1	Excédent d'investissement reporté			
1321	Subvention d'équipement de l'Etat			
13228	Subvention d'équipement de la Région		200 000,00	200 000,00
1323	Subvention d'équipement du Département	6 144,63	1 002 662,20	1 008 806,83
1323	Subvention des Communes et Cnauté	11,56	201 337,80	201 349,36
1324	Subvention des Communes		2 353,50	2 353,50
13273	Subventions CEE			
1328	Subventions Agence de l'Eau		300 000,00	300 000,00
1328	Fonds de concours op. désenvasement Etg Léon			
	Résultat d'investissement de clôture	0,00	502 353,50	502 353,50

Section d'investissement – Programme 0002318200 – Création d'ouvrages
sur rivières et courants

Chap.	Libellés	RAR	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	42 053,10	29 650,00	71 703,10
2318-222	Piste accès dessableur Palue (Léon)	39 129,18	15 000,00	54 129,18
2318-236	Piste d'accès dessableur Courant Ste Eulalie (Etang Aureilhan)		pm	
2318-237	Passe à poissons bassin dessableur Palue			
2318-238	Bassin dessableur de la Moulette	198,95	150,00	348,95
2318-239	Bassin dessableur du Coulum	2 724,97	14 500,00	17 224,97
	Recettes d'investissement	59 442,90	32 650,00	92 092,90
OO1	Excédent d'investissement reporté			
1321	Subvention d'équipement de l'Etat	5 413,80		5 413,00
13228	Subvention d'équipement de la Région	1 254,20	3 000,00	4 254,20
1323	Subvention d'équipement du Département	35 020,81	24 691,80	59 712,61
1324	Subvention d'équipement des Communes	7 032,29	4 958,20	11 990,49
13273	Subvention d'équipement de la C.E.E			
1328	Subvention de l'Agence de l'Eau	7 629,00		7 629,00
1328	Subvention Fédération de Pêche	3 093,60		3 093,60
	Résultat d'investissement de clôture	17 389,80	3 000,00	20 389,80

Section d'investissement – Programme 0002318300 – Travaux
d'aménagement des abords des étangs

Chap.	Libellés	RAR	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	132 560,42	37 500,00	170 060,42
2318-310	Etang de Léon/Commune de Léon		pm	
2318-311	Etg de Cazaux Sanguinet /Cne Sanguinet		22 000,00	22 000,00
2318-314	Etang de Garros/Cne de Tarnos	369 148,50	13 000,00	37 148,50
2318-320	Postes handi-pêche	108 411,92	2 500,00	110 911,92
	Recettes d'investissement	174 735,42	37 500,00	212 235,42
1321	Subventions d'équipement de l'Etat			
13228	Subventions d'équipement de la Région	14 725,00		14 725,00
1323	Subventions d'équipement du Département	110 393,13	31 229,10	141 622,23
1324	Subventions des Communes	22 167,29	6 270,00	28 438,19
1328	Subventions Agence de l'Eau			
1328	Subvention Fédération de Pêche	27 450,00		27 450,00
	Résultat d'investissement de clôture	42 175,00	0,00	42 175,00

Virements entre articles d'un même chapitre

Le Président peut, conformément aux dispositions de l'article L 2312-2 du Code des Communes procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du comité à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre, à l'exception de tous les articles de la section d'investissement et des articles de la section de fonctionnement énumérés ci-après.

Balance générale

Libellés	RAR	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
<i>Section de fonctionnement</i>			
Dépenses	264 330,51	228 711,48	228 711,48
Recettes	264 330,51	228 711,48	228 711,48
<i>Résultat</i>			
<i>Section d'investissement</i>			
Dépenses	385 618,96	1 870 768,30	2 256 387,26
Recettes	242 551,48	2 104 397,67	2 346 949,15
<i>Résultat</i>	-143 067,48	233 629,37	90 561,89
<i>Résultat global</i>	-143 067,48	233 629,37	90 561,89

BUDGET ANNEXE DE REVALORISATION

Section de fonctionnement

Articles	Libellés	Pour mémoire	Propositions globales du Président
	Recettes de fonctionnement	31 320,51	31 197,98
	011 – Charges à caractère général	130,00	80,00
6225	Indemnité de gestion	130,00	80,00
	65 - Travaux et services extérieurs		9 114,50
654	Perte sur créances irrécouvrables		9 114,50
	67 - Charges exceptionnelles	31 190,51	22 003,48
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 550,00	2 550,00
678	Revers.excédent 2000 au budget du SM	24 765,95	19 448,48
678	Revers.excédent 2001 au budget du SM	3 874,56	
	70 – Produits de l'exploitation		
	74 – Recouvrements et subventions		
	OO2 – Produits antérieurs	31 320,51	31 197,98
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	31 320,51	31 197,98
	Résultat de fonctionnement de clôture	0,00	0,00

Virements entre articles d'un même chapitre

Le Président peut, conformément aux dispositions de l'article L 2312-2 du Code des Communes procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du comité à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre, à l'exception de tous les articles de la section d'investissement et des articles de la section de fonctionnement énumérés ci-après.

Balance générale

Libellés	Prévu	Réalisé
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	31 320,51	31 197,98
Recettes	31 320,51	31 197,98
Résultat	0,00	0,00

Actions engagées dans le cadre du Budget Primitif 2004

Le Comité Syndical décide l'engagement des actions suivantes :

Fonctionnement :

Chapitre 611 : Prestations de service	16 950
Chapitre 61521 : Entretien des rivières et courants	
Entretien bassins dessableurs	
<i>Etang d'Aureilhan</i>	21 500
<i>Etang de Soustons</i>	15 000
<i>Etang de Léon</i>	6 000
<i>Etang de Parentis-Biscarrosse</i>	5 000
<i>Etang de Moïsan</i>	3 000
<i>Etang du Turc</i>	2 000
<i>Etang de Cazaux-Sanguinet</i>	2 000
Faucardage étang Blanc	80 000

Investissement :

Chapitre 2031 : Frais d'étude et de recherche	
Etude aménagements des abords	2 700
Frais de publicité	2 000
Chapitre 2318-1 : Confortement des lacs et étangs	
Etang d'Aureilhan	1 196 000
Analyses de vases	1 000
Recreusement étang du Turc	3 500
Recreusement parcours de pêche Léon	3 500
Chapitre 2318-2 : Création d'ouvrage sur rivières et courants	
Piste d'accès bassin dessableur Palue	15 000
Piste d'accès bassin dessableur Courant Sainte-Eulalie	pm
Bassin dessableur de la Moulette	150
Bassin dessableur du Coulum	14 500
Chapitre 2318-3 : Travaux d'aménagement des abords des étangs	
Etang de Léon / Commune de Léon	pm
Etang de Cazaux-Sanguinet / Commune de Sanguinet	22 000
Etang de Garros / Commune de Tarnos	13 000
Postes handi-pêche	2 500

Participation provisoire de la Région et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le Comité Syndical :

- approuve le programme d'organisation de sessions de formation sur les plantes aquatiques,
- sollicite une participation financière de la Région et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne conformément au tableau annexé page 54,
- approuve le plan de financement prévisionnel afférent,
- autorise Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les conventions afférentes.

PROGRAMME 2004

INVESTISSEMENT

TRAVAUX	COUT D'OBJECTIF		C.E.E.		ETAT		REGION		AGENCE DE L'EAU		FEDERATION DE PECHE	
	TTC	HT	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Bassin dessableur du Couhurn	17 940,00	15 000,00					20	3 000,00				

FONCTIONNEMENT

TRAVAUX	COUT D'OBJECTIF		C.E.E.		ETAT		REGION		AGENCE DE L'EAU		FEDERATION DE PECHE	
	TTC		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Sessions formation plantes aquatiques	16 950,00						20	3 390,00	25	4 237,50		

Procédures de dévolution

Le Comité Syndical :

- approuve les procédures de dévolution suivantes :

Opération	Montant estimé TTC	Procédure
Session de formation plantes aquatiques * interventions	14 656 €	Conventions de prestations de services
* reproduction documents	2 300 €	Lettre de commande
Bassin dessableur du Coulum	14 350 €	Lettres de commande

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'engagement et à l'exécution de ces opérations.

Réunion du Bureau du Comité Syndical du 24 mai 2004

Le Bureau du Comité Syndical, réuni le 24 mai 2004, a pris notamment les décisions suivantes :

Dragage de l'étang d'Aureilhan**Participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

Le Bureau du Comité Syndical :

- prend acte des conditions d'attribution d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- s'engage à soumettre à la prochaine réunion du Comité Syndical l'hypothèse d'un engagement du Syndicat Mixte portant sur la mise en place d'un outil de gestion durable et concerté des usages et milieux sur la chaîne des étangs landais du nord,
- rapporte partiellement la délibération du 15 novembre 2002 s'agissant de l'approbation du plan de financement prévisionnel,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite de l'Agence de l'Eau Adour Garonne l'attribution d'une participation financière à hauteur de 30 % du coût d'objectif, soit 550 500,00 €.

Dragage de l'étang d'Aureilhan**Participation financière de la Région Aquitaine**

Le Bureau du Comité Syndical :

- rapporte partiellement la délibération du 15 novembre 2002 s'agissant de l'approbation du plan de financement prévisionnel,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite de la Région Aquitaine l'attribution d'une participation financière à hauteur de 20 % du coût d'objectif, soit 367 000,00 €.

Dragage de l'étang d'Aureilhan

Participation financière de la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Le Bureau du Comité Syndical :

- rapporte partiellement la délibération du 15 novembre 2002 s'agissant de l'approbation du plan de financement prévisionnel,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite de la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique l'attribution d'une participation financière forfaitaire à hauteur de 11 090,00 €.

Dragage de l'étang d'Aureilhan

Participation financière de la Fédération des Chasseurs des Landes

Le Bureau du Comité Syndical :

- rapporte partiellement la délibération du 15 novembre 2002 s'agissant de l'approbation du plan de financement prévisionnel,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite de la Fédération des Chasseurs des Landes l'attribution d'une participation financière forfaitaire à hauteur de 6 000,00 €.

Dragage de l'étang d'Aureilhan

Participation financière du Camping Eurolac

Le Bureau du Comité Syndical :

- rapporte partiellement la délibération du 15 novembre 2002 s'agissant de l'approbation du plan de financement prévisionnel,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite du Camping Eurolac l'attribution d'une participation financière forfaitaire à hauteur de 1 000,00 €.

Dragage de l'étang d'Aureilhan

Participation financière du Centre Nautique de Mimizan

Le Bureau du Comité Syndical :

- rapporte partiellement la délibération du 15 novembre 2002 s'agissant de l'approbation du plan de financement prévisionnel,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite du Centre Nautique de Mimizan l'attribution d'une participation financière forfaitaire à hauteur de 2 000,00 €.

Réunion du Comité Syndical du 6 décembre 2004

Le Comité Syndical, réuni le 6 décembre 2004, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte, a pris notamment les décisions suivantes :

Ajustements budgétaires 2004

Le Comité Syndical :

- adopte les ajustements budgétaires 2004, conformément aux tableaux ci-après,
- décide l'affectation des frais de publicité au programme de travaux du bassin dessableur du Couloum, conformément au tableau ci-après :

Créancier	Montant TTC	N° mandat	Date mandat
Sud-Ouest	222,99	28	10.06.2004
Le Travailleur Landais	186,50	30	25.06.2004
Sud-Ouest	222,99	34	09.07.2004
Le Moniteur	267,90	68	10.10.2004
Total	900,38		

BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2004

Section de fonctionnement

Articles	Libellés	BP 2004	Propositions nouvelles du Président	VOTES
	Recettes de fonctionnement	228 711,48	- 4 000,00	
74	Recouvrements et subventions	209 263,00	- 4 000,00	
74728	Subvention Région	3 390,00		
74731	Participation du Département	76 374,20	- 1 600,00	
74741	Participation des Communes	114 561,30	- 2 400,00	
7478	Subvention Agence de l'Eau	4 237,50		
7478	Recettes diverses	10 700,00		
75	Recouvrements et subventions	19 448,48	0,00	
75821	Reversement du budget annexe	19 448,48		
OO2	Résultat fct reporté			
OO2	Excédent de fonctionnement reporté			
	Résultat de fonctionnement de clôture			

Section d'investissement – Opérations non affectées

Chap.	Libellés	BP 2004	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	797 342,07	- 503 000,00	0,00
1323	Reversement subventions	767 153,10	- 500 000,00	
10222	Reversement FCTVA (ex. 2004)	20 000,00		
1331	Reversement DGE	4 000,00		
2111	Acquisition terrain	3 000,00	- 3 000,00	
2184	Acquisition matériel	3 188,97		
	Recettes d'investissement	323 383,14	- 3 000,00	0,00
OO1	Excédent d'investissement reporté	293 194,17		
1323	Subvention du Département	5 154,07	- 2 500,00	
1324	Subvention des communes	1 034,90	- 500,00	
10222	Fonds de compensation pour la TVA	20 000,00		
1331	Dotations Globales d'Equipement	4 000,00		
2111	Cession de terrain			
	Résultat d'investissement de clôture	- 473 958,93	500 000,00	0,00

Section d'investissement – Programme 0002318000 – Confortement des lacs et étangs

Chap.	Libellés	BP 2004	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	1 210 156,19	- 1 203 000,00	0,00
2318-111	Etang d'Aureilhan	1 196 000,00	- 1 196 000,00	
2318-112	Analyses des vases	1 069,15		
2318-113	Etang de Léon	6 087,04		
2318-115	Recreusement Etang du Turc	3 500,00	- 3 500,00	
2318-116	Recreusement parcours pêche Léon	3 500,00	- 3 500,00	
	Recettes d'investissement	1 712 509,69	- 1 703 000,00	0,00
OO1	Excédent d'investissement reporté			
1321	Subvention d'équipement de l'Etat			
13228	Subvention d'équipement de la Région	200 000,00	- 200 000,00	
1323	Subvention d'équipement du Département	1 008 806,83	- 1 001 830,00	
1324	Subvention des Communes et Cnauté	201 349,36	- 201 170,00	
1324	Subvention des Communes	2 353,50		
13273	Subventions CEE			
1328	Subventions Agence de l'Eau	300 000,00	- 300 000,00	
1328	Fonds de concours op. désenvasement Etg Léon			
	Résultat d'investissement de clôture	502 353,50	- 500 000,00	0,00

**Section d'investissement – Programme 0002318300 – Travaux
d'aménagement des abords des étangs**

Chap.	Libellés	RAR	Propositions nouvelles du Président	TOTAL
	Dépenses d'investissement	170 060,42	- 22 000,00	0,00
2318-310	Etang de Léon/Commune de Léon			
2318-311	Etg de Cazaux Sanguinet /Cne Sanguinet	22 000,00	- 22 000,00	
2318-314	Etang de Garros/Cne de Tarnos	37 148,50		
2318-320	Postes handi-pêche	110 911,92		
	Recettes d'investissement	212 235,42	- 22 000,00	0,00
1321	Subventions d'équipement de l'Etat			
13228	Subventions d'équipement de la Région	14 725,00		
1323	Subventions d'équipement du Département	141 622,23	- 18 320,00	
1324	Subventions des Communes	28 438,19	- 3 680,00	
1328	Subventions Agence de l'Eau			
1328	Subvention Fédération de Pêche	27 450,00		
	Résultat d'investissement de clôture	42 175,00	0,00	0,00

Outil de gestion concertée sur le bassin versant des étangs landais du nord

Le Comité Syndical adopte le principe de mise en œuvre d'un outil de gestion concertée sur le bassin versant des étangs landais du nord.

Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) Plans d'Eau

Le Comité Syndical décide de surseoir à la réalisation du diagnostic d'eutrophisation des plans d'eau, dans l'attente des résultats et des modalités de mise en œuvre, par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la phase expérimentale du SEQ (Système d'Evaluation de la Qualité) Plans d'Eau.

Orientations budgétaires

Le Comité Syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2005.